

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01749
Numéro SIREN : 508 376 084
Nom ou dénomination : VIX PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2021 sous le numéro de dépôt 10211

VIX PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 allée de Chanteloup
77600 Conches sur Gondoire
508 376 084 RCS de Meaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2021.

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-huit juin,
A dix-neuf heures trente,

Monsieur Grégory VIX,
demeurant 5 allée de Chanteloup, 77600 Conches sur Gondoire,

Associé unique de la société VIX PARTICIPATIONS,

REÇU LE

12 AOÛT 2021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Grégory VIX, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

2181020

9

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 135.739,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	135.739,70 euros
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves pour un montant de	323.684,67 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	459.424,37 euros
A titre de dividendes	300.000,00 euros
Soit 30.000,00 euros par action	
Le solde	159.424,37 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 159.424,37 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2019	50 000 €	0	0
31/12/2018	Néant	0	0
31/12/2017	Néant	0	0

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la (des) convention(s) intervenue(s) au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Première convention :

- Le compte courant de l'associé unique présente un solde créditeur au 31 décembre 2020 de : 54,32 euros.
Le compte courant n'a pas été rémunéré.

Deuxième convention :

- Un loyer d'un montant de 3.600 euros, a été versé à l'associé unique, propriétaire des murs du siège social ou est domicilié la société, 5 allée de Chanteloup à Conches sur Gondoire (77600)

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Grégory VIX



VIX PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 allée de Chanteloup
77600 Conches sur Gondoire
508 376 084 RCS de Meaux

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
28 JUN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 135.739,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	135.739,70 euros
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves pour un montant de	323.684,67 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	459.424,37 euros
A titre de dividendes	300.000,00 euros
Soit 30.000,00 euros par action	
Le solde	159.424,37 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 159.424,37 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 juillet 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a smaller 'i' and a final flourish.

Certifié conforme à l'original

S.A.S. VIX PARTICIPATIONS

4 RUE DE LA DECOUVERTE

77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE

Promotion immobilière de logement

COMPTES ANNUELS

31/12/2020

VIX GREGORY



EXPERTISE COMPTABLE

32 RUE PIERRE BROSSOLETTE

76600 LE HAVRE

www.tgs-france.fr



Bilan Actif

		31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	68 750,00		68 750,00	68 790,00
Créances rattachées à des participations	223 427,64		223 427,64	224 738,69	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	292 177,64	292 177,64	293 528,69	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	49 503,24		49 503,24	231,51
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 000,00		50 000,00	75 000,00
DISPONIBILITES	70 997,81		70 997,81	102 318,11	
Charges constatées d'avance					
	TOTAL (III)	170 501,05	170 501,05	177 549,62	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	462 678,69	462 678,69	471 078,31	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			223 427,64	224 738,69	
(3) dont créances à plus d'un an					

Présentation

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	323 684,67	
Report à nouveau		111 374,45
Résultat de l'exercice	135 739,70	262 310,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	460 524,37	374 784,67
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	54,32	16 706,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 389,07
Dettes fiscales et sociales	2 100,00	77 248,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		950,00
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	2 154,32	96 293,64
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	462 678,69	471 078,31
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	135 739,70	262 310,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 154,32	96 293,64
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Présentation

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/12/2020	31/12/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	160 250,00		160 250,00	354 250,00
	Montant net du chiffre d'affaires	160 250,00		160 250,00	354 250,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 500,00	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				324,00
	Autres produits			0,22	1,54
		Total des produits d'exploitation (1)			161 750,22
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 209,69	9 743,40
	Impôts, taxes et versements assimilés			547,00	258,00
	Salaires et traitements				(189,00)
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			21,03		
	Total des charges d'exploitation (2)			5 777,72	9 812,40
	RESULTAT D'EXPLOITATION			155 972,50	344 763,14

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2020	31/12/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	155 972,50	344 763,14
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée	21 685,90	3 408,22
	Perte supportée ou bénéfice transféré	1 740,53	218,00
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		2 536,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	405,83	382,86
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	405,83	2 918,86
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	405,83	2 918,86
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	176 323,70	350 372,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	20,00	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	20,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	20,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	20,00	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	40 584,00	88 562,00
	TOTAL DES PRODUITS	183 861,95	360 902,62
	TOTAL DES CHARGES	48 122,25	98 592,40
	RESULTAT DE L'EXERCICE	135 739,70	262 310,22

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 462 679 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 183 862 euros et un total **charges** de 48 122 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 135 740 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Annexe

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Filiales et participations

	31/12/2020	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI ACE OF SPADES		39,94	95,00	(960,06)
SCI LES 4 AS		106 497,92	25,00	7 000,67
SCI G2B		40 702,96	33,33	142 465,63
SSCV INNOVSPACE 2AVC		(106 445,75)	25,00	46 258,10
SCCV G2B CHESSY		(67 875,00)	33,33	(69 075,00)

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.
 - a) françaises
 - b) étrangères
2. Participations non reprises en A.
 - a) françaises
 - b) étrangères